

DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHONE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes **VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 40

Présents : 29

Qui ont pris part à la
délibération : 37

Séance du 19 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit

et le dix-neuf décembre

DATE DE LA CONVOCATION

13 décembre 2018

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de cette Communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur à Saint Rémy, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI, Président.

DATE D'AFFICHAGE

13 décembre 2018

Présents : Mmes et MM, Aline PELISSIER, Bernard WIBAUX, Gérard GARNIER, DELON Pascal, Michel GALLE, Hervé CHERUBINI, Nadia ABIDI, Danièle AOUN, Michel BLANC, Michel BONET, Yves FAVERJON, Jacques GUENOT, Pierre GUILLOT, Françoise JODAR, Patricia LAUBRY, Gisèle PERROT-RAVEZ, Denise VIDAL, GESLIN Laurent, SAUTEL Jack, Marie-Pierre CALLET, Alice ROGGIERO, Patrice BLANC, Maryse BONI, Michel CAVIGNAUX, Pascale LICARI, Jean-Denis SANTIN, Jean MANGION, Jacques JODAR, Inès PRIEUR DE LA COMBLE,

OBJET DE LA DELIBERATION
N° N°207/2018

Finances

-

Demande de subventions
remplacement réseau eau
potable et d'assainissement
Aureille**Excusés** :

Mmes et MM. Chantal LEMOIGNE, Régis GATTI, Michel FENARD, Anne GAZEAU-SECRET, Stéphan GUIGNARD, Henri MILAN, Sylvette SCIFO-ANTON, Christine GARCIN GOURILLON, Gilles BASSO, Benoit VENNIN, René FONTES

Procurations :

- Monsieur Gilles BASSO à Madame BONI
- Monsieur Benoit VENIN à Monsieur Jean-Denis SANTIN
- Monsieur Régis GATTI à Madame Pascale LICARI
- Monsieur Stéphane GUIGNARD à Monsieur Jacques GUENOT
- Madame Sylvette SCIFO-ANTON à Monsieur Michel GALLE
- Madame Anne GAZEAU-SECRET à Monsieur Gérard GARNIER
- Monsieur René FONTES à Madame Aline PELISSIER
- Madame Christine GARCIN GOURILLON à Monsieur Jack SAUTEL

Secrétaire de séance : Laurent GESLIN**La séance se poursuivant....**

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer à ce sujet.

Monsieur le Président indique que, pour faire suite au programme de réfection de certaines voies de la commune d'Aureille, la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles envisage, pour améliorer le rendement du réseau d'eau potable et la réduction des eaux parasites dans le réseau d'eaux usées, de reprendre ses canalisations concernées par ces projets.

Monsieur le Président précise que ces derniers consistent au remplacement des collecteurs principaux ainsi qu'à la reprise des branchements et à la sortie des compteurs sur le domaine public.

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIREde la Communauté de communes **VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

Séance du 19 décembre 2018

(Suite)

L'ensemble des voies concernées et les montants estimatifs sont les suivants :

- Eau Potable :
 1. Rues du château est, de la Poste, du Castellas, de la Mairie :
219 510,00 € HT ;
 2. Place du Château, rue du Château ouest, du Four, du Lavoir :
101 731,00 € HT ;
 3. Rue du Moulin : 50 000 € HT.

- Eaux usées :
 1. Rues du château est, de la Poste, du Castellas, de la Mairie :
169 898 ,00 € HT ;
 2. Place du Château, rue du Château ouest, du Four, du Lavoir :
69 353,00 € HT ;
 3. Rue du Moulin : 55 000 € HT.
 4. Rue de la Fontaine : 65 000 € HT

Monsieur le Président ajoute que des demandes de subvention seront faites auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** Monsieur le Président demande que les programmes de travaux présentés soient validés ;
- **Autoriser** Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable toutes les demandes de subventions faites auprès du Département et de l'Agence de l'Eau et toute autre pièce se rapportant à ce dossier;

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Par : **POUR** 37 voix - unanimité des suffrages exprimés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI